



Visite à domicile  
énergie-eau  
Maîtriser ses consommations

## Le dispositif Accompagnement à la Maîtrise de l'Énergie (A.M.E)



### Les objectifs

Dans le cadre de nos missions de **lutte contre la précarité énergétique**, nous disposons d'une activité de service aux ardéchois les plus modestes. Avec le soutien opérationnel du département de l'Ardèche et dans le cadre de la démarche préventive du **Fonds Unique Logement**, nous réalisons des visites à domicile sur les usages de l'énergie et de l'eau.

Les **visites à domicile** doivent permettre aux ménages modestes ou très modestes d'agir sur les usages de l'énergie et de l'eau pour **faire baisser les factures** et **améliorer le confort**.

Concrètement :

- identification des éventuels **dysfonctionnements du bâti**,
- sensibilisation aux **gestes économes**,
- installation de **matériel économe gratuit** : réducteurs de débits sur les robinets, ampoules, multiprises...,
- accompagnement au **suivi de consommations**,
- **orientation vers les dispositifs existants** (fonds d'aide aux travaux, tarifs sociaux de l'énergie, fournisseurs d'énergie...).



### Le public ciblé

Le dispositif A.M.E cible les ménages en situation de précarité énergétique, telle que définie par l'article 4 de la loi du 31 mai 1990 : « Est en situation de précarité énergétique au titre de la présente loi une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat. »

Pour l'année **2024**, le département de l'Ardèche finance la réalisation de **65 accompagnements**. Tout habitant de l'Ardèche sous revenus modestes (plafond Anah) peut bénéficier gratuitement de cette visite, qu'il soit propriétaire ou locataire. Il est possible d'orienter toute personne volontaire, rencontrant des problématiques énergétiques et qui va pouvoir se saisir des outils proposés par le dispositif. En moyenne, ces visites à domicile énergie-eau permettent de réaliser 180 € d'économies par an par ménage.

| Nombre de personnes composant le ménage (foyer fiscal) | Revenu fiscal de référence (RFR) Indiqué sur l'avis d'imposition → inférieur à : |
|--|--|
| 1  | 21 805 €   |
| 2  | 31 889 €   |
| 3  | 38 349 €   |
| 4  | 44 802 €   |
| 5  | 51 281 €   |
| Par personne supplémentaire                            | + 6 462 €  |

Voici **des situations courantes pour lesquelles vous pouvez solliciter une visite** (que vous soyez travailleur social ou non) en nous envoyant la fiche de renseignements ou en remplissant le formulaire en ligne ([www.alec07.org/visite-energie](http://www.alec07.org/visite-energie)) :

- difficultés de paiement de factures d'énergie,
- fortes consommations d'énergie ou incompréhension dans le montant des factures,
- inconfort (froid, courant d'air, humidité...) dans le logement,
- restriction de chauffage.



## Les modalités de repérage et d'orientation

Munissez vous du **revenu fiscal de référence** puis rendez-vous sur le **formulaire en ligne** :

[www.alec07.org/visite-energie](http://www.alec07.org/visite-energie)

- Le professionnel (travailleur social, acteur de la santé, aide à domicile, secrétaire de mairie, agent de proximité des bailleurs, fournisseur d'énergie, accueillant de service public...) repère un ménage dans le cadre d'un accompagnement ou est sollicité pour une problématique d'usage de l'énergie.
- Il précise les éléments justifiant l'orientation vers le dispositif A.M.E par le biais d'une fiche de renseignements ou un formulaire à remplir en ligne.

Pour plus d'informations, contactez les chargées de visite :  
Anne-Lise LEFORT et Camille SANCHIS

[prevention-energie@alec07.org](mailto:prevention-energie@alec07.org)